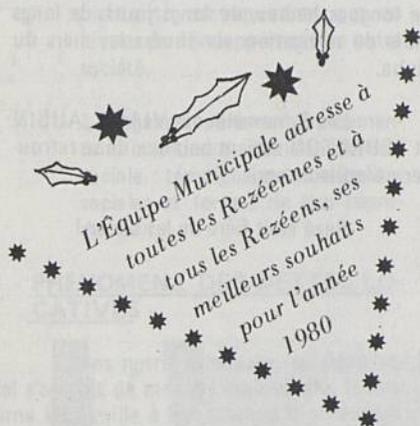


REZE INFORMATION



bulletin municipal

LE MOT DU MAIRE

CONTRADICTIONS

Une certaine grogne règne actuellement dans différents quartiers de REZÉ. La circulation est difficile, le passage des ponts à certaines heures n'est pas fait pour arranger les choses. A cela s'ajoutent des ouvertures de chantier dont on ne voit pas la fin comme c'est le cas rue de la Chesnaie. Les feuilles d'impôts toujours trop lourdes qui arrivent à un moment où les familles ont des difficultés. L'augmentation du nombre de chômeurs dans notre ville, les jeunes qui n'arrivent pas à trouver un premier emploi. Enfin, rien qui laisse prévoir des améliorations substantielles de cette situation.

Face à cette grogne, que peuvent faire le Maire et l'équipe municipale d'une ville comme REZÉ ? D'abord, expliquer ce qui est de nos responsabilités :

- La circulation, lorsque nous sommes maîtres des décisions.
- L'augmentation des feuilles d'impôts, lorsque nous présentons en parallèle des réalisations, des aménagements, des services nouveaux.

Et puis aussi, dire à certains que nous ne pouvons à la fois demander et critiquer.

Je citerai quelques exemples :

- La rue Emile Zola est dans un triste état, état qui s'est aggravé avec la construction des logements du Clos Magdeleneau et de l'école du Port-au-Blé, mais ces 200 H.L.M. n'étaient pas de trop sur REZÉ ; l'école du Port-au-Blé était demandée depuis plus de 8 ans. Il fallait donc que ces deux réalisations voient le jour.

L'aménagement de la rue ne pouvait se faire qu'à partir du moment où ces gros travaux étaient terminés. Mais aménager la rue, cela voulait dire l'élargir, donc empiéter sur les propriétés privées car dans cette rue, compte-tenu de l'importance de la population, du nombre d'enfants, il faut prévoir des trottoirs sécurisants et une voirie capable de supporter la circulation qu'engendre une telle population.

De tels travaux sont l'objet actuellement de critiques parce qu'ils vont gêner temporairement les riverains de la voie.

- Dans un autre quartier de REZÉ qui se plaignait, et je crois avec justes raisons, — je veux parler du quartier de la Chaussée — nous avons entrepris la mise en place du tout à l'égout, ce qui conduira à une réfection complète de la chaussée et à un rajeunissement de l'ensemble du quartier.

Cela nous oblige à dévier la circulation et à demander à chacun de prendre son mal en patience. On ne peut pas dans une rue creuser des tranchées et autoriser en même temps une circulation intense de véhicules automobiles, il y va de la sécurité de tout un chacun. Là aussi, la nature des travaux entrepris nous oblige à temporairement gêner les usagers.

REZÉ, et cela se vérifie quotidiennement, a un certain nombre de services mis à la disposition des familles. Nous avons actuellement des équipements mais ils coûtent chers tant (suite p.2)

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	p. 1 - 2
Action municipale	p. 2 à 6
Vœux du Conseil Municipal	p. 7 - 8
Vie des associations locales	p. 8 à 11
Libre Expression	p. 11 - 12

DÉCEMBRE 1979

Per 22-1979-06

L'ACTIVITÉ DU COMITÉ DE JUMELAGE REZÉ-ST-WENDEL

Au début de l'année scolaire 78-79, Rezé a accueilli dans les établissements du secondaire une délégation d'enseignants de St-Wendel venant spécialement pour étudier les problèmes relatifs aux appariements. En Mars une délégation de Rezé se rendait à St-Wendel pour une autre rencontre sur le même thème. Et déjà de plus en plus nombreux sont les jeunes Rezéens et les jeunes Wendaliens qui se rendent dans la ville-sœur. Après le lycée Jean Perrin qui connaît son appariement depuis plusieurs années, c'est maintenant les collèges de Pont-Rousseau et de la Petite Lande qui viennent d'obtenir eux aussi du ministère l'autorisation de pratiquer les appariements.

Ainsi, ces voyages, organisés par les deux délégations d'enseignants, ont débouché sur :

- l'organisation d'échanges linguistiques de deux semaines dans chaque pays ;
- le jumelage des établissements rezéens avec les lycées ou écoles de même type par la formule de l'appariement scolaire.

Cette année, nous avons reçu à Rezé une délégation officielle de St-Wendel. L'Office du Jumelage et la Municipalité ont donc ensemble préparé ce week-end qui s'est déroulé du 24 au 27 Mai 1979. Ce séjour a permis à une cinquantaine d'amis de St-Wendel de vivre dans les familles et de partager, échanger et envisager de prochaines rencontres...

Le jumelage avec St-Wendel n'est pas le fait surtout des officiels. Il existe des échanges de famille à famille, d'associations locales avec des associations wendaliennes ainsi que des échanges avec les jeunes et adultes qui apprennent le français en cours du soir.

Le comité Rezé-St-Wendel fait appel à toutes les personnes qui désireraient, à titre individuel ou à titre collectif, collaborer avec nous pour la réussite du Comité de Jumelage et de l'Office Municipal de Jumelage et des Relations Extérieures de se faire connaître soit en écrivant ou en se présentant au siège, Maison des Offices - 70, avenue de la Libération à Rezé.

Jean-Luc TRÉBERNE
Président du Comité de Jumelage
REZÉ-ST-WENDEL

* REZÉ ET TRENTEMOUT RENDENT HOMMAGE AUX MARINS *

Le 1er Novembre 1979, à la demande des Associations d'Anciens Marins, la Municipalité a procédé à l'inauguration d'une plaque souvenir à la mémoire de tous les marins.

Ce fût l'occasion de rencontrer tous ceux qui, nés au bord du fleuve, ont porté très loin les couleurs de notre pays mais aussi un peu de notre ville.

Les souvenirs qui unissent les marins de la pêche, du commerce, de la marine nationale et de la plaisance ont pu être égrainés au cours du vin d'honneur qui a

suivi la cérémonie officielle.

C'est ainsi qu'on a pu croiser les trois Commandants «cap-horniers» qui totalisent plus de 270 ans à eux trois mais aussi de longues heures, de longs jours, de longs mois de navigation sur toutes les mers du globe.

Les Commandants VIAUD, AUBIN et LEBRETON étaient heureux de se retrouver parmi leurs amis !

Rezé était fière de les saluer !



CONTRADICTIONS (suite)

au niveau de la construction que de leur fonctionnement. Ces services ont été mis en place à la demande des Rezéens. Je crois qu'ils sont indispensables pour que chacun trouve le moyen de mieux vivre dans notre ville mais on ne fait rien avec rien et ce n'est qu'avec notre argent, c'est-à-dire votre argent, que nous pouvons les réaliser.

Notre souci est de bien utiliser la masse financière dont nous disposons.

Pouvons-nous aller au-delà de ce qui est d'être aujourd'hui ? Je ne crois pas, d'autant plus que nous ne voyons pas venir la fameuse réforme des finances des Collectivités Locales qui devrait permettre une meilleure répartition des charges et des recettes entre l'État et les Collectivités Locales.

La politique injuste qui est faite aux Communes, c'est chacun d'entre nous qui la subissons. Je ne veux pas rejeter sur d'autres les responsabilités mais je ne veux accepter et ne prendre que celles que vous avez bien voulu m'accorder, ni plus, ni moins.

On pourrait penser que ces «petits problèmes» sont loin des grandes difficultés qui parcourent actuellement le monde : l'insécurité, la guerre, les problèmes d'énergie mais aussi dans notre pays le chômage, l'inflation.

Ils peuvent apparaître comme dérisoires, oui mais le travail d'un Maire et d'une équipe municipale, c'est précisément de s'occuper de ces petites choses quotidiennes afin de faire en sorte que le cadre de notre vie soit plus agréable. C'est pour cela que j'accepte et que l'équipe municipale accepte les critiques même parfois injustes. On préférerait toutefois que ces critiques soient accompagnées de propositions, de suggestions.

Jacques FLOCH
Maire de Rezé

VISITE D'INGÉNIEURS POLONAIS A LA STATION D'ÉPURATION DE LA PETITE CALIFORNIE

La délégation polonaise conduite par M. BESNIER, Ingénieur Général du Génie Rural (ancien Directeur Départemental de l'Agriculture de Loire-Arlandique) a été reçue par M. Serge CONCHAUDRON, Conseiller Régional des Pays de la Loire, Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Rive Sud, Adjoint à l'Urbanisme de Rezé et M. Raymond CAILLEAU, Administrateur du Syndicat, Conseiller Municipal de Rezé. Assistait à la réunion, Jacques FLOCH, Maire de la Ville de Rezé.

LES DIFFICULTÉS DES FAMILLES EN MATIÈRE DE LOGEMENT A REZÉ

Il ne se contente pas de rejeter sur l'État les carences de la situation présente.

LES BUREAUX D'ACTION SOCIALE PAR LEURS INITIATIVES DOIVENT INSPIRÉS LES POUVOIRS PUBLICS, LES CONVAINCRE DE CERTAINES POSSIBILITÉS, LEUR IMPOSER D'AUTRES MANIÈRES DE CONSIDÉRER L'ACTION SOCIALE.

C'est ce que les délégués du B.A.S. de Rezé débattent lors du 47ème Congrès qui se tiendra à TOULOUSE.

Yves MARIÉ
Adjoint aux Affaires Sociales
Vice-Président du B.A.S.

I - POUR UNE POLITIQUE SOCIALE

- Nombreux sont encore les logements ne correspondant pas au niveau de développement de notre société.
- Le logement, élément fondamental d'insertion ou de non-insertion sociale : témoignage des inégalités sociales et fermes de leur reproduction.

II - PHÉNOMÈNE DES DETTES LOCATIVES -

Dans notre commune, ce fléau social s'accroît de manière inquiétante. Il concerne les familles à bas revenus touchées par le chômage, la maladie etc...

La situation des personnes menacées ou frappées de mesures de saisie et d'expulsion locative est particulièrement préoccupante.

Pour beaucoup d'entre elles, en effet, le retard dans le paiement des loyers et des charges constitue en réalité la manifestation de difficultés financières importantes et soudaines.

Faute d'interventions suffisamment rapides et adaptées à la situation particulière en cause, ces difficultés ne peuvent que s'aggraver et conduire, après accumulation des impayés et suspension de l'allocation logement, à la mise en œuvre de procédures d'exécution forcée.

III - LES FAMILLES ET LA FISCALITÉ LOCALE -

Nous assistons à une injustice de la fiscalité locale qui ne contribue en rien à l'effet redistributif de la pression fiscale ce qui mène souvent à un effet opposé :

- 1/ Le propriétaire répercutant le plus souvent la taxe foncière sur l'occupant (celui-ci paie finalement les deux taxes : foncière et habitation).
- 2/ La réduction de 25 à 15 ans de l'exonération de la taxe foncière pour les H.L.M. locatives met en péril l'équilibre financier des organismes logeurs.

Cette injustice de la taxe d'habitation qui frappe indifféremment riches et pauvres doit être corrigée. Les plus défavorisés devraient en être exemptés.

LE BUREAU D'ACTION SOCIALE ne peut pas n'être qu'un dernier recours intervenant pour éviter les catastrophes. Ce rôle sera toujours le sien.



NOS RESTAURANTS SCOLAIRES

- que de la fréquentation moyenne		
811	en	1976
860	en	1977
959	en	1978

- ou du nombre de repas servis :		
110 296	en	1976
117 566	en	1977
129 227	en	1978

L'Assemblée Générale de la Caisse des Écoles de la Ville de Rezé, qui s'est tenue le 26 Avril a été l'occasion de faire le bilan pour l'année 1978 du fonctionnement des restaurants scolaires de notre Commune.

UN SERVICE QUI RÉPOND A UN BESOIN -

Une première constatation s'impose, la progression régulière du nombre d'enfants fréquentant les restaurants scolaires, aussi bien :

- au niveau des inscrits :		
1 128	en	1976
1 264	en	1977
1 343	en	1978

Alors que dans le même temps, les effectifs des écoles de Rezé regressaient légèrement.

Cette évolution est significative tout à la fois de la qualité du service rendu, de la progression du nombre de foyers où les deux parents travaillent, des conséquences de la crise économique qui frappe les habitants de notre ville.

Par ailleurs, un certain nombre d'améliorations ont été apportées dans les restaurants scolaires (Rezé bourg notamment).

UN GROS EFFORT DE LA VILLE -

L'année 1979 a vu l'ouverture d'un 8ème restaurant scolaire (Port au Blé), qui sera assuré grâce à un budget qui s'élève à 1 732 042 F. En dehors de la participation des bénéficiaires, ce budget est essentiellement alimenté par une subvention communale de 677 042 F., ce qui correspond à 39 % du total.

On peut mesurer l'effort consenti par la Ville, si l'on considère que cette subvention n'atteignait que 34 % de l'exercice 1978, et 30 % pour les années passées.

DE NOUVELLES DISPOSITIONS -

Afin de suivre la progression du coût de la vie, le prix des repas a été augmenté de 10 % à partir de la rentrée de Septembre 1979. Parallèlement, les tranches du quotient familial ont progressé de la même façon :

Quotient familial :

- inférieur à 370 F.	4,60 F.
- compris entre 370 et 660 F.	5,90 F.
- compris entre 660 et 850 F.	6,60 F.
- compris entre 850 et 1 100 F.	7,70 F.
- supérieur à 1 100 F.	8,80 F.

A noter que le prix le plus élevé reste encore inférieur au coût réel du repas en 1978 : 11,11 F., à plus forte raison à ce qu'il sera en 1979.

Par ailleurs, pour aller dans le sens d'une plus grande équité, il a été décidé d'accorder une part supplémentaire pour le calcul du quotient familial :

- Aux familles dont les enfants sont à la charge du père ou de la mère seul(e) ;
- Aux familles dont les deux parents travaillent, compte tenu des charges supplémentaires entraînées par cette situation.

Michel JORAND
Président délégué
de la Caisse des Ecoles



UN 10ème GROUPE SCOLAIRE A REZÉ : LE PORT AU BLÉ

Le 26 Mai, après avoir officiellement dénommé «École Yvonne et Alexandre Plancher» l'ex-groupe Rezé Centre II, la Municipalité inaugure le Groupe Scolaire du Port au Blé en présence de nos amis de St-Wendel.

Cette inauguration intervenait un an et demi après celle de l'école maternelle de la Galarnière, qui constitua une «première» à Rezé dans ce style architectural.

Le Port au Blé a donc bénéficié de l'expérience acquise à cette occasion, mais il représentait aussi une étape supplémentaire dans cette voie puisqu'il s'agit non plus d'une simple école maternelle, mais d'un groupe scolaire complet (école maternelle, école primaire, restaurant scolaire).

UN PROJET QUI VIENT DE LOIN -

Les Rezéens peuvent ressentir une légitime fierté devant cette réalisation. Sans prétendre à la perfection, il est permis d'affirmer qu'il s'agit là d'une école agréable, où il fait bon vivre, enseigner ... et apprendre.

Et pourtant ce projet revient de loin ! En effet, près de 9 années se sont écoulées entre le lancement des premières études en 1970 et l'ouverture de l'école le 4 Janvier dernier ! 9 années au cours desquelles les autorités préfectorales et académiques ont multiplié les obstacles et les blocages dans tous les domaines :

- Blocages techniques, qui ont entraîné à maintes reprises des modifications de détails retardant le dossier ;
- Ouvertures accordées au compte goutte, à chaque rentrée ;
- Octroi de la subvention différé d'année en année.

Le retard qui en a résulté a été lourd de conséquences pour les enseignants et les enfants qui attendaient cette école. Qu'on songe que deux tranches d'âges ont effectué la quasi totalité de leur scolarité maternelle et primaire dans des bâtiments préfabriqués inconfortables et non fonctionnels, glacials l'hiver, surchauffés l'été malgré tous les efforts déployés par les services municipaux pour tenter d'améliorer les choses !

Cette longue période d'attente qui nous fut imposée n'a cependant pas été totalement inutile. Elle a été mise à profit pour repenser totalement le projet initial qui fut profondément modifié, minutieusement ré-étudié pour aboutir à la réalisation d'aujourd'hui.

LE FRUIT D'UNE LARGE COLLABORATION

Finalement, l'école est donc sortie de terre ! Et à l'heure des satisfactions, nous n'aurons garde d'oublier tous ceux qui ont

contribué aux côtés de la Municipalité à ce qu'elle n'en reste pas au stade de dossier poussiéreux oublié dans quelque placard ministériel.

Nos remerciements iront donc :

- à M. Maldonado qui fut jusqu'en 1977 Inspecteur Départemental de l'Éducation Nationale pour notre Commune et contribua efficacement à défendre ce dossier, ainsi qu'à Mme Fradet qui, lui succédant dans cette fonction, poursuivit son action ;
- aux enseignants et aux parents d'élèves dont l'action fut déterminante pour la réalisation de cette école, tant en ce qui concerne l'élaboration du projet que dans la lutte de longue haleine menée pour son aboutissement ;
- aux Francs et Franches Camarades qui collaborèrent à la définition du projet, notamment par l'expérience qu'ils possèdent en matière d'école ouverte ;
- à l'Architecte, aux entreprises, aux services municipaux à qui incombait la tâche parfois délicate de traduire matériellement les idées et orientations choisies.

UNE RÉALISATION ORIGINALE -

Grâce à leur collaboration, la Ville de Rezé peut maintenant s'enorgueillir de posséder un équipement scolaire de premier ordre, dont l'originalité se distingue notamment à trois niveaux :

- Le volume : l'école comprend 5 classes primaires, 3 classes maternelles complétées par les locaux annexes habituels (salle de jeux, de repos, de propreté, sanitaires) mais également par plusieurs salles polyvalentes, une bibliothèque, un vaste restaurant scolaire doté d'une cuisine très fonctionnelle.
- Les détails d'organisation : l'ensemble est constitué de 25 modules hexagonaux de 64 m² (contre 54 m² en moyenne pour une classe «normale»), tous disposés de plein-pied communiquant avec l'extérieur et avec les modules voisins. Chaque classe est dotée d'un point d'eau, d'une vaste surface d'affichage, et jouit de nombreuses innovations en matière de mobilier scolaire (tableaux, rangements, tables etc.).
- Les espaces extérieurs : la traditionnelle cour goudronnée a cédé la place à des aires différenciées : goudron sans doute, mais aussi sable, jardins, pavés colorés, pe-

louses etc. Le relief a été aménagé et différents jeux éducatifs y ont été intégrés. Il s'agit là d'une conception d'ensemble.

PARTICIPATION D'ÉTAT : 2,5 % DU COUT TOTAL -

Il est bien évident qu'une telle réalisation a coûté cher. Mais, à moins de considérer les élèves de nos écoles comme une nouvelle race de «gaspi», et d'accepter dans les faits l'austérité dans le domaine scolaire, on ne saurait regretter cet investissement.

D'aucuns ont parlé de luxe à son propos. Il faut ramener les choses à leurs justes proportions. Certes, les usagers de l'école du Port au Blé bénéficieront de conditions de travail et d'études meilleures que celles de la plupart des autres écoles. Mais ces privilèges — si privilèges il y a — ne les ont-ils pas largement payés d'avance au cours des 9 années de «pain noir» qu'ils ont passées dans les conditions décrites plus haut ?

Par ailleurs, chacune de nos réalisations nouvelles a toujours présenté des améliorations par rapport aux précédentes. Ce n'est pas là un fait exceptionnel, mais la marque de l'esprit d'initiative et de progrès qui anime l'équipe municipale. Il serait injuste que cela soit éclipsé par le caractère original des innovations du Port au Blé.

Enfin, il faut également se souvenir que cette école a servi de terrain d'expérimentation et que les innovations dont elle a été la première bénéficiaire seront progressivement étendues aux autres groupes scolaires de la Ville.

Pas de regrets donc, sauf un, mais de taille : l'insignifiante participation de l'État au financement.

Il faut savoir en effet que pour un coût total de près de 4 000 000 F., l'État a «généreusement» alloué une subvention de 697 818 F., MAIS, A PARALLELEMENT RÉCUPÉRÉ PRES DE 600 000 F. au titre de la T.V.A. Au total, la participation de l'État avoisine les 2,5 % de la dépense !!!

On comprend mieux tout l'intérêt qu'a l'État à faire traîner les choses en longueur : l'érosion monétaire dévalue le montant de la subvention (fixé en 1963), tandis qu'elle entraîne une progression de celui de la T.V.A. qui suit l'évolution du coût.

UNE ÉCOLE OUVERTE ... ET 9 AUTRES GROUPES SCOLAIRES -

La conception globale du projet repose sur le principe de «l'école ouverte». Il s'agit là d'une notion complexe qui ne saurait être réduite à des innovations architecturales ni même à l'utilisation des locaux en dehors du temps scolaire. Elle comprend des orientations concernant la pédagogie, la gestion, etc.

La Municipalité n'oublie pas non plus que d'autres écoles plus anciennes, si elles n'offrent pas (toutes) des perspectives de fonctionnement aussi complètes, n'en sont pas moins dignes d'intérêt. L'action municipale à leur endroit devra s'exercer dans une triple direction :

- l'entretien du patrimoine scolaire existant ;
- l'amélioration et le perfectionnement de ce patrimoine (et à cet égard, le Port-au-Blé fera — si l'on peut dire — école !)
- la lutte contre les projets gouvernementaux de démantèlement de nos groupes scolaires, notamment contre les fermetures de classe.

Michel JORAND
Adjoint à l'Enseignement



BIENTOT UN CENTRE SOCIAL AUX TROIS MOULINS

avons faites en direction des organismes financiers (D.D.A.S.S. - C.A.F.).

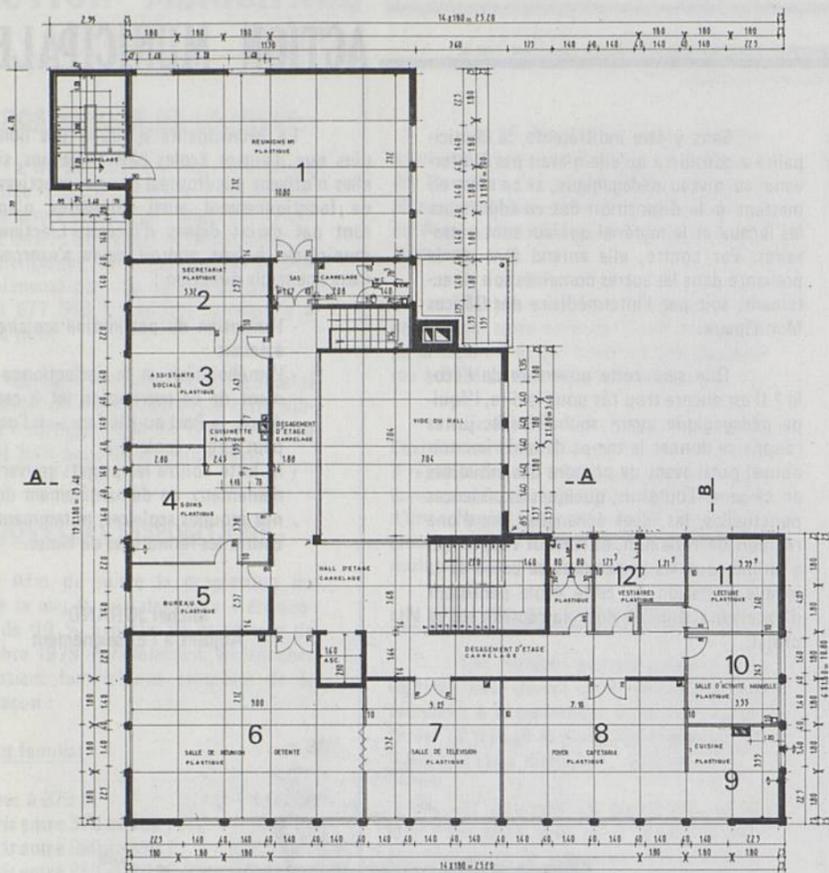
Ce bâtiment abritera :

- La Prévention Maternelle et Infantile de la D.D.A.S.S.
- L'enseignement ménager de la C.A.F.
- Le service de soins municipal
- Un bureau d'accueil de l'Assistante sociale municipale
- Un secteur socio-culturel avec :
 - . foyer-club d'anciens
 - . des salles d'activités diverses
 - . des salles de réunions pour les associations du quartier.

Il faut rappeler que nous aurons aussi la possibilité d'utiliser la Maison Municipale avenue des Gâts et la Maison de quartier, avenue de la Houssais. Ceci permettra d'adapter aux besoins du quartier les secteurs qui n'avaient pas été prévus lors de la conception du Centre Social.

Certes, la conception du projet remonte déjà en 1974, mais la longue attente des subventions promises n'a pas permis de le réaliser plus tôt malgré les relances que nous

Le Premier Adjoint
A. COUTANT

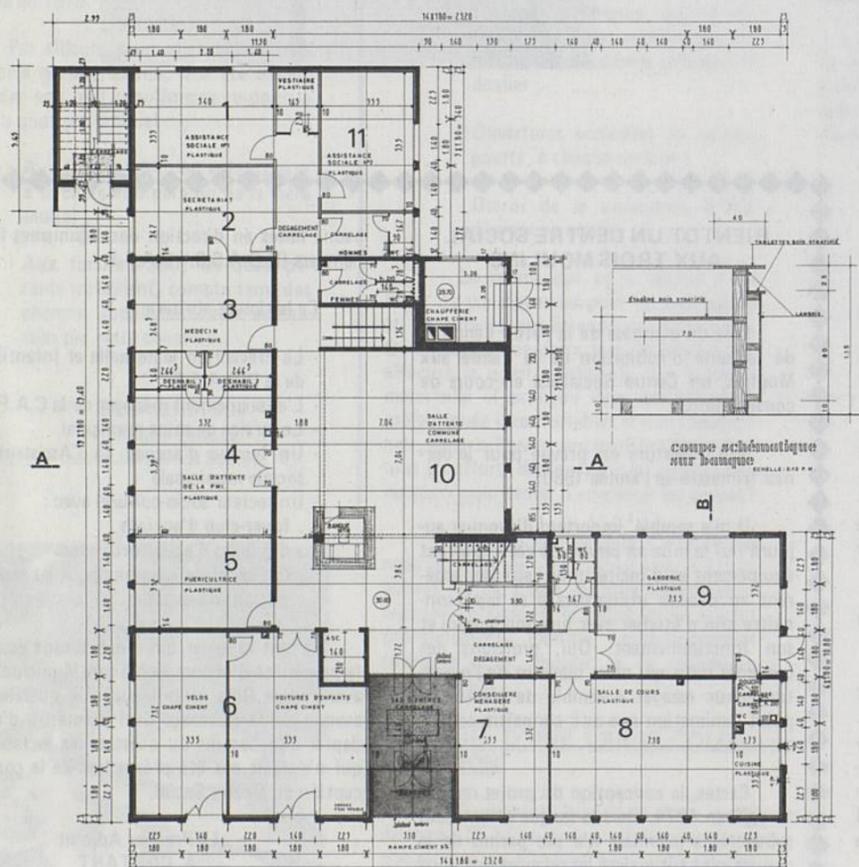


ÉTAGE

- 1 - 6 - Salle de réunion
- 2 - Secrétariat
- 3 - Assistante sociale
- 4 - Soins
- 5 - Bureau
- 7 - Salle de télévision
- 8 - Foyer Cafétéria
- 9 - Cuisine
- 10 - Salle d'activité manuelle
- 11 - Salle de lecture
- 12 - Vestiaires

Plan du CENTRE SOCIAL

étage



REZ-DE-CHAUSSÉE

- 1 - 11 - Assistante sociale
- 2 - Secrétariat
- 3 - Médecin
- 4 - 10 - Salle d'attente
- 5 - Puéricultrice
- 6 - Garage
- 7 - Conseillère ménagère
- 8 - Salle de cours
- 9 - Garderie

rez de chaussée



FINANCES COMMUNALES

Le Conseil Municipal vient de voter le budget supplémentaire de la Commune dans des conditions certes satisfaisantes mais qui n'ont pu faire disparaître les effets désastreux de l'insuffisance des ressources communales, durement ressentis au moment de l'élaboration du budget primitif.

Nous avons déjà mis en relief en Mars 1979, l'injustice du système de répartition de la dotation globale de fonctionnement qui n'a procuré par rapport aux recettes correspondantes de l'an dernier que 8 % d'augmentation.

Le Conseil Municipal demande instamment :

- 1/ que soit attribuée aux Communes défavorisées par le système de répartition de la dotation globale de fonctionnement, une attribution complémentaire leur garantissant au minimum un produit équivalent aux ressources correspondantes de l'an dernier majorées du taux d'augmentation du coût de la vie ;
- 2/ que soient compensés par une ressource spéciale les effets des augmentations de prix des produits pétroliers et que le recours à la procédure d'appel à la concurrence soit rétabli.

Adopté par 22 voix et 8 abstentions.

PRISE EN CHARGE PAR L'ÉTAT DES DÉPENSES CONCERNANT LES LOGEMENTS DES ENSEIGNANTS



A diverses occasions, nous avons eu à dénoncer les transferts de charge de l'État sur les Communes en matière de dépenses scolaires.

Il est en effet de plus en plus insupportable pour les élus responsables de l'intérêt général de la collectivité, de se voir imposer des hausses continues et fortes sur des dépenses dites obligatoires alors que les moyens financiers des Communes ne cessent d'être réduits par la même politique gouvernementale au nom de «l'austérité».

Parmi les charges imposées, les dépenses afférant aux logements des instituteurs et institutrices posent un problème grave.

La prise en charge de ce genre de dépenses par l'État (à qui incombent également les dépenses de personnel en matière d'enseignement) s'avèrerait donc logique.

Depuis plusieurs années, des conversations sont engagées par les élus avec les enseignants pour entreprendre une lutte convergente contre les transferts de charge de l'État sur les Communes en matière de dépenses scolaires. Ces conversations n'ont pas encore conduit à un résultat satisfaisant.

Il nous a semblé que le Conseil Municipal devait prendre clairement position sur ce point par l'adoption d'un vœu.

Le Conseil Municipal :

- 1/ Dénonce la progression des transferts de charges et des dépenses dites «obligatoires» imposées aux Communes notamment en matière d'enseignement alors que leurs moyens financiers ne cessent d'être réduits par la politique gouvernementale au nom de «l'austérité».
- 2/ Revendique tout particulièrement la prise en charge par l'État de l'indemnité représentative de logements des instituteurs et institutrices et son intégration au salaire des intéressés.
- 3/ Réclame dans l'immédiat le remboursement de toutes les dépenses afférant au logement des enseignants du premier degré.
- 4/ Demande à l'Association des Maires de France et aux différentes fédérations d'élus de défendre cette revendication devant le Gouvernement et d'entreprendre des démarches pour tenter d'y associer les organisations syndicales d'enseignants.
- 5/ S'adresse aux organisations syndicales d'enseignants pour qu'elles s'associent à cette revendication et prennent leur place dans cette lutte conforme à la justice et aux intérêts mutuels des enseignants et de la Commune.



BUDGET DES AFFAIRES CULTURELLES

L'Assemblée Nationale a récemment voté le budget des affaires culturelles.

La réduction de ce budget contraint la Ville à des réductions budgétaires entraînant la suppression d'activités culturelles indispensables à la satisfaction des besoins (ex. freinage de la progression de l'École de Musique, retard dans la préparation de l'ouverture de la bibliothèque de la Noëlle en raison des charges de fonctionnement qui lui incombent, retard dans la prise en considération du projet bibliothèque centrale centre culturel.

Le développement culturel de la Ville de Rezé est ainsi limité par la charge financière que doit seule, supporter la Commune.

Le Conseil Municipal :

- 1/ Proteste contre l'insuffisance du budget des affaires culturelles voté récemment par l'Assemblée Nationale.
- 2/ Exige avec la Fédération Nationale des Centres Culturels Communaux dont il est partie prenante de son action engagée, comme minimum indispensable, que 1 % du budget de l'État soit affecté au Ministère de la Culture.
- 3/ Affirme que, face aux conséquences de la crise économique, aggravées par les transferts de charges de l'État au détriment des communes, il lui est impossible d'établir un budget sans alourdir gravement la fiscalité locale déjà insupportable.
- 4/ Se déclare disposé à assumer toutes les responsabilités que sont les siennes dans le domaine culturel et pour ce faire, exige que les moyens lui en soient donnés.
- 5/ Réaffirme que la meilleure solution aux difficultés des communes réside dans une nouvelle répartition entre les ressources de l'État et les Collectivités Locales assurant à celles-ci à la fois les moyens et la liberté leur permettant d'exercer leurs missions.

VOEUX DU CONSEIL MUNICIPAL



BUDGET « JEUNESSE ET SPORTS »

Le Conseil Municipal de Rezé a été informé des dispositions du budget du Secrétariat d'État à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs.

Ce budget de misère voté par les parlementaires qui soutiennent le gouvernement Giscard-Barre, marque la volonté de la droite de se désintéresser de la jeunesse de notre pays. Alors qu'en 1975, la part du budget « Jeunesse et Sports » dans le budget total de l'État, représentait 0,70 %, elle ne représente plus, pour 1980, que 0,64 %.

Les élus rezéens savent bien que ce budget d'austérité se traduit par une baisse du nombre d'heures d'enseignement de l'éducation physique, par une baisse de la qualité de cet enseignement, par de nouveaux transferts de charges financières de l'État vers les Collectivités Locales pour ce qui est de la construction d'équipements (par exemple, piscine ou maison de jeunes).

Le Conseil Municipal :

1/ Tient à manifester son indignation face à l'indigence des crédits octroyés (0,64 % du budget de l'État) et son inquiétude devant les retombées qui s'en suivront pour le développement des activités physiques et sportives dans la Commune.

2/ Remarque que, exception faite du nombre de postes de professeurs d'E.P.S. en augmentation, grâce à la lutte opiniâtre menée par ces derniers, tous les autres secteurs sont en régression : crédits d'équipement, aide aux associations et clubs, centre médico-sportif, aucun accroissement des postes FONJEP etc ...

3/ Dénonce tout particulièrement :

- la régression des crédits d'équipement, qui entraînera la diminution des subventions aux Communes et contraindra celles-ci à recourir davantage aux emprunts et aux impôts locaux pour financer les installations sportives ;

- le montant dérisoire (et qui régresse encore !) des locations versées par l'État pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les élèves des établissements secondaires.

Ainsi, pour l'année passée, cette location s'est élevée à 18 883 F. pour un coût de fonctionnement réel de 628 195 F., soit une perte de près de 610 000 F. pour la Ville.

4/ Oeuvre pour une politique démocratique du sport de masse et condamne sévèrement le gouvernement qui, non content de ne pas donner au ministère « Jeunesse et Sports » les moyens de fonctionner, tente de détruire l'action considérable menée de longue date par les militants du sport de masse et de la jeunesse.

5/ Décide de fermer symboliquement toutes les installations sportives de la Ville en signe de protestation. A cet effet, il prendra contact avec les municipalités de gauche de l'agglomération nantaise pour mener cette action d'un commun accord.

VIE DES ASSOCIATIONS LOCALES

LE CENTRE D'AMÉLIORATION DU LOGEMENT COMMUNIQUE

La politique du Gouvernement et celle des Collectivités locales portent un intérêt tout particulier à l'entretien et à la modernisation du Patrimoine Immobilier existant, complément indispensable à la construction nouvelle.

Malgré cela, il nous apparaît indispensable pourtant de renforcer l'information.

En effet, il est encore trop ignoré :

- que la construction ancienne, entretenue, agrandie, modernisée peut, sous certaines conditions, bénéficier des mêmes avantages que la construction neuve (prêts aidés et conventionnés) ou ouvrir droit à des avantages spécifiques (prime et subventions).

- que les familles, les foyers ou même des personnes seules (retraités, handicapés) peuvent percevoir, sous certaines conditions, l'allocation-logement ou l'aide personnalisée au logement (A.P.L.).

- qu'il ne faut jamais rien entreprendre sans s'être renseigné de façon précise près d'un organisme compétent. La nouvelle réglementation actuellement se met en place, et on ne peut tout savoir dans un domaine aussi complexe.

- que chaque cas est un cas particulier.

Aussi, que vous soyez :

- locataires
- propriétaires occupant
- propriétaires louant (augmentation substantielle des subventions (A.N.A.H.))
- en activité ou en retraite
- handicapés ou en bonne santé

N'hésitez pas à demander la visite d'un technicien du :

CENTRE D'AMÉLIORATION DU LOGEMENT
Association Loi de 1901
sans but lucratif, fondé en février 1952

La première visite est toujours gratuite.

Si vous êtes de passage à NANTES, un lundi matin ou un mardi après-midi, venez nous voir, 8, rue Harrouys (derrière le Palais de Justice). Vous pouvez aussi prendre rendez-vous (tél. 73.91.80), bureau au rez-de-chaussée pour les personnes âgées et handicapées.

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT

En 1978, dans toute la France, les locataires des Offices Publics d'H.L.M. ont été appelés à choisir leurs représentants dans les CONSEILS D'ADMINISTRATION.

La CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT (C.N.L.) a obtenu les résultats remarquables qui confirment la représentativité indiscutable de son organisation.

En Loire-Atlantique :

- A l'Office Public d'H.L.M. de Nantes
- A l'Office Public d'H.L.M. de Saint-Nazaire,
- A l'Office Public Départemental d'H.L.M. de Loire-Atlantique,

Les candidats présentés par la C.N.L. ont obtenu les deux sièges dans les CONSEILS D'ADMINISTRATION.

VIE DES ASSOCIATIONS LOCALES



Notre programme largement diffusé à l'occasion des élections a reçu l'approbation de la très grande majorité des votants et le souci permanent des représentants des locataires sera :

- D'OEUVRER pour que la charge « logement » reste compatible avec le niveau des ressources des familles.

- D'OBTENIR un meilleur entretien des immeubles et appartements et un cadre de vie plus agréable.

- D'ASSURER un contrôle rigoureux des charges locatives (chauffage, entretien des espaces verts, réparations etc...).

AU CHATEAU DE REZÉ, l'Association C.N.L. regroupe les locataires de trois organismes propriétaires :

- SOCIÉTÉ NANTAISE D'H.L.M.
- LOIRE-ATLANTIQUE HABITATIONS
- OFFICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL H.L.M.

SOCIÉTÉ NANTAISE D'H.L.M. -

Depuis nombre d'années, notre association n'a cessé de dénoncer les graves dégradations survenues dans la structure des bâtiments de ce groupe de logements.

Après bien des démarches pour obtenir « SUBVENTIONS ET PRETS », la Société Nantaise d'H.L.M., depuis septembre 1978, a entrepris une OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE SES 260 LOGEMENTS.

Ceci a pu être réalisé grâce à la Garantie financière de la MUNICIPALITÉ DE REZÉ.

Ces travaux sont de deux sortes :

A L'EXTÉRIEUR DES APPARTEMENTS :

Amélioration de l'isolation thermique des immeubles :

- Un bardage en ardoises naturelles et plaques d'Ardal avec interposition de laine de verre sur les façades et pignons.
- Renforcement de l'isolation thermique des terrasses.
- Projection d'un matériau isolant sur les plafonds des sous-sols.

A L'INTÉRIEUR DES APPARTEMENTS :

- Remplacement des bacs à douches par des baignoires de 1,50 m,
- Pose de faïence en salle de bains ;
- Remplacement des disjoncteurs électriques, pose de prises de courant supplémentaires en séjour, chambres, cuisine, entrée, dégagement ; raccordement des appareils et des prises à la terre dans les pièces humides ;

- Pose de portes doubles avec oculus vitré, entre séjour et entrée ;

- Remplacement des portes palières par des portes à âme pleine avec joint d'étanchéité périphérique, pour isolation thermique et phonique ;

- Réfection des plafonds endommagés par les infiltrations.

Nous sommes conscients de la dépense importante engagée pour ces travaux, que la SOCIÉTÉ NANTAISE D'H.L.M. ne repercutera pas sur ses loyers et ne pouvons que souhaiter que l'exemple de cet Organisme soit suivi par d'autres SOCIÉTÉS H.L.M. qui se trouvent ou se trouveront confrontées aux mêmes problèmes d'entretien de leurs bâtiments.

LOIRE-ATLANTIQUE HABITATIONS -

ISOLATION THERMIQUE DES IMMEUBLES -

Extérieur des bâtiments :

- Reprises des parties de façades abîmées, travaux commencés FIN JUIN 1978 ;

- Quant à l'isolation thermique des terrasses et des sous-sols, nous devons revoir ce problème avec L.A. HABITATIONS.

Réparations locatives :

Une liste de réparations relative à l'entretien des chasse-d'eau, W.C., éviers, lavabos, douches, parquets, robinets, volets roulants, a fait l'objet de remises en état dans l'appartement d'une quarantaine de locataires.

OFFICE DÉPARTEMENTAL D'H.L.M. -

- Les installations électriques (partie sous-sol) ont été remises en état ;

- Le lessivage des halls d'entrée des immeubles a été commencé ;

- Les dessous d'escalier, en sous-sol, seront cimentés ;

- Les tableaux d'évacuation des immeubles devenus par le soleil illisibles, ont été remplacés.

Nous signalons également que beaucoup de cas particuliers soumis à la SOCIÉTÉ NANTAISE D'H.L.M. et à LOIRE-ATLANTIQUE HABITATIONS ont trouvé une solution favorable quant aux litiges exposés.

Nous engageons les locataires à se regrouper dans nos associations de quartiers afin de mieux défendre leurs problèmes et de pouvoir bénéficier de tout l'appui que leur apportera la FÉDÉRATION DU LOGEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE dont le siège est situé 41, rue des Hauts Pavés à NANTES.

Permanences tous les Jeudis soir à partir de 18 heures.

TOURISME ET TRAVAIL

Tout au long de l'année, Tourisme et Travail organise des activités de tourisme, de loisirs et de vacances, en direction des personnes en activité et en retraite :

- week-end et séjours de neige
- séjours retraités organisés
- séjours retraités individuels

Ces activités sont ouvertes à tous et à toutes.

D'autre part, Tourisme et Travail peut organiser à la demande :

- Excursions d'une ou plusieurs journées
- Spectacle
- Randonnée pédestre
- Buffet campagnard
- Galette des rois
- etc...

Si vous étiez intéressés par une présentation plus générale de Tourisme et Travail, nous nous tenons à votre disposition pour aller discuter avec vous et présenter nos activités sous forme d'exposition et diapositives.

Pour tout renseignement, s'adresser à :

Tourisme et Travail
20, rue Jean Fraix
44400 REZÉ

A.E.P.R. - 1930 - 1980

* * * *

L'une des plus importantes et des plus actives associations de Rezé, l'A.E.P.R. prépare le cinquantenaire de sa naissance qui donnera lieu à de grandes manifestations du dimanche 11 Mai au dimanche 18 Mai 1980.

Nous vous communiquons aujourd'hui le programme complet de ce cinquantenaire afin que chacun puisse dès maintenant en prendre note et retenir ses dates.

Rezéens, Rezéennes, l'A.E.P.R. a tout fait pour que la ville soit animée pendant une semaine, elle compte sur vous.

REZE • Du 11 au 18 Mai 1980		
10 h Dimanche 11 Mai VERNISSAGE de L'EXPOSITION FOYER AEPR	Du lundi 12 au vendredi 16 Mai de 9 h 30 à 19 h 30 EXPOSITION PUBLIQUE FOYER AEPR	20 h 00 Lundi 12 Mai RÉTRO... A.E.P.R. en Audio-Visuel Foyer AEPR
20 h 30 Mardi 13 Mai JOIE ARTISTIQUE -CHANT - MUSIQUE et DANSES CLASSIQUES- Théâtre de Rezé Rue Guy Le Lan	20 h Mercredi 14 Mai ACCUEIL des GROUPEs ARTISTIQUES ÉTRANGERS FOYER AEPR	10 h 00 Jeudi 15 Mai CÉRÉMONIES du CINQUANTENAIRE de l'AEPR Théâtre de Rezé Rue Guy Le Lan
14 h 00 Jeudi 15 Mai DÉFILÉ de la JEUNESSE et des SPORTS du Foyer au Stade REZE	15 h Jeudi 15 Mai FÊTE de la JEUNESSE et des SPORTS Stade de la Trocardière REZE	21 h Jeudi 15 Mai REPAS AMICAL des RETRouvAILLES A.E.P.R. Sous chapiteau REZE
Vendredi 16 et Samedi matin ANIMATION FOLKLORIQUE dans les GROUPEs SCOLAIREs Enseignement Public de REZE	11 h - 19 h Samedi 17 Mai CARAVANE PUBLICITAIRE et d' ANIMATION REZE	De 9 h à 11 h Dimanche 18 Mai RALLYE de CYCLOTOURISTES Arrivée au Stade de REZE
Samedi 17 Mai de 20 h 30 à 1 h 30 GRAND GALA de VARIÉTÉS Sous-Chapiteau - Stade de REZE	Dimanche 18 Mai de 11 h à 20 h (Non-Stop) FESTIVAL FOLKLORIQUE INTERNATIONAL Plein-Air et Chapiteau - STADE DE REZE	

QUAND LES ANCIENS DE REZÉ MONTRENT LEUR DYNAMISME

* * * *

Comme en 1978, les Anciens de Rezé ont, pendant une semaine du 24 novembre au 2 décembre 1979, organisé dans le cadre de l'Office Municipal des Personnes Agées de Rezé toute une série de manifestations.

Regroupées dans leurs associations, leurs clubs, leurs syndicats, leurs résidences, les personnes âgées ont voulu au cours de cette semaine que leurs concitoyens prennent conscience de la place qu'ils tiennent

dans la cité, mais aussi que chacun ait bien conscience de leurs problèmes pour lesquels ils ne restent pas inactifs.

Si la revue roussipontaine, montée par le Comité d'Aide aux Anciens de Pont-Rousseau-les-Iles a bien remporté un indéniable succès qui n'avait rien à envier à ses devancières par la finesse des décors, la richesse et la grande diversité des costumes, les gags et les sketches retraçant avec humour l'activité locale et nationale, il faut savoir que le bénéfice de ces quatre séances permettra de venir en aide aux anciens les plus défavorisés de Pont-Rousseau-les-Iles.

Si l'Exposition de qualité qu'ont réalisée les Clubs de la Carterie, Ragon et Trentemoult au foyer-club a bien montré à l'évidence aux nombreux Rezéens qui s'y sont attardés quelques instants ce dont les personnes âgées qui se retrouvent chaque semaine entourées d'amis sont toujours capables de réaliser. L'étonnement se lisait sur les visages des visiteurs surpris de la qualité des travaux exposés, qualité prouvant de longues heures passées sur les ouvrages.

Si l'Association Rezéenne de Gymnastique volontaire pour personnes âgées a pu montrer au public, au cours de cette semaine, que les rotules et les articulations étaient loin d'être rouillées, que la respiration était parfaite et que la souplesse existait malgré les cheveux blancs. Ici convient bien l'adage «Un esprit sain dans un corps sain».

Si l'Association Départementale d'Aide aux Retraités a pu animer une séance avec diapositives afin de présenter son service d'Aides Ménagères, dont 90 personnes âgées ont pu bénéficier à Rezé en 1978.

Si l'Union des Vieux de France a pu, au cours d'une après-midi-belote, regrouper de nombreux amateurs et montrer qu'elle était une grande organisation de défense des retraités qui souhaite mener une vie décente.

L'O.P.A.R., avec tous ceux qui en son sein mènent le combat pour une vie meilleure, poursuit sans relâche son action en faveur des 3 600 personnes âgées de Rezé.

C'est pourquoi, à l'heure où le gouvernement soumet aux Assemblées Sénatoriales et Nationales un projet de cotisations d'assurance-maladie de 1 % sur la retraite de base et de 2 % sur la retraite complémentaire, nous avons voulu alerter les Sénateurs et les Députés de notre département sur la responsabilité qu'ils auraient vis-à-vis des Retraités de notre pays.

Le Président
A. COUTANT

(copie de la lettre de l'O.P.A.R.)

Monsieur le Député,
Monsieur le Sénateur,

L'Office Municipal des Personnes Agées de Rezé regroupant l'ensemble des associations, syndicats, clubs, résidences, services et personnes consacrant leur action en faveur des personnes âgées et des retraités de notre ville, a l'honneur d'attirer votre bienveillante attention sur le projet de loi qui est actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale et au Sénat et qui prévoit la mise en place d'une cotisation maladie sur les retraités de la Sécurité Sociale, les retraites complémentaires et les allocations de garantie de ressources.

L'adoption d'une telle loi aurait, vous vous en doutez, de très graves conséquences pour les personnes âgées qui verraient encore leurs revenus diminuer considérablement mettant également en péril leur santé.

Vous n'êtes pas sans ignorer que les retraités sont les plus cruellement frappés par les hausses continuelles du coût de la vie et la dévaluation de notre monnaie.

C'est pourquoi, certaines mesures déjà prises en matière de Sécurité Sociale et de la santé ont déjà été lourdement ressenties par les retraités telles que :

- La diminution du remboursement des prestations maladie, en effet un nombre toujours croissant de médi-

caments ne sont plus remboursés ou sont laissés à la charge des malades pour 60 %.

- L'interdiction faite aux Mutuelles de rembourser intégralement le ticket modérateur.

- La diminution des remboursements pour de nombreuses maladies chroniques fréquentes chez les personnes âgées.

- La mise à la charge des personnes hospitalisées et de leur famille des frais d'hébergement et de nourriture au-delà de deux mois d'hospitalisation (150 F. par jour).

Ainsi, aux conditions de vie difficile pour des millions de personnes âgées, les mesures qui sont présentées à votre appro-

bation frapperont lourdement ceux qui ont consacré leur vie au service de leur pays et qui en seront bien mal récompensés.

Nous osons espérer que vous comprendrez le sens de notre intervention qui n'a pour but que d'éviter l'aggravation de la situation de millions de retraités de France et que vous refuserez de cautionner une loi qui aura de graves répercussions sur les personnes de condition modeste.

Dans l'attente de votre courrier nous faisant part de votre position sur les points que nous avons voulu vous présenter,

Veillez agréer, Monsieur le Député, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma considération distinguée.

LIBRE



LA PRATIQUE SPORTIVE SE DÉVELOPPE...
LE BUDGET « JEUNESSE ET SPORT » REGRESSE



EXPRESSION

UNE PRATIQUE EN EXTENSION...

Les municipalités sont aujourd'hui aux prises avec des difficultés grandissantes quand elles doivent répondre aux besoins de la population dans le domaine sportif.

En effet, la demande est de plus en plus importante en installations, en aide, en matériel, en subventions ou autres. A côté des activités sportives traditionnelles qui concernent 8 000 Rezéens, sont apparues récemment des formes nouvelles de sport-loisir, sport-détente, tel qu'en témoigne le développement spectaculaire de la course à pied ou de la randonnée cycliste. Il n'y a rien là que de très normal et il faut s'en féliciter.

DES CHARGES EN AUGMENTATION...

Pour répondre à ce besoin, les Collectivités locales doivent réaliser des équipements coûteux avec une aide dérisoire de l'État (qui bien souvent la récupère par le biais de la T.V.A.).

Ces équipements doivent être entretenus, chauffés, surveillés, animés et cela entraîne des coûts de fonctionnement très élevés (plus de 3 000 000 F. pour les stades, gymnases et piscine de Rezé).

La pratique raisonnée et contrôlée du sport implique également que les sportifs puissent bénéficier d'un contrôle médico-sportif, quel que soit le niveau auquel ils pratiquent. A Rezé, existe un tel centre abrité dans des locaux municipaux et au fonctionnement duquel la Ville participe.

Enfin, l'augmentation des prix des équipements (maillots, chaussures, ballons, raquettes etc...), les normes de plus en plus sophistiquées imposées aux uns et aux autres, contribuent à accentuer la ségrégation par l'argent au niveau du sport comme du reste.

UN BUDGET EN RÉGRESSION CONTINUE...

Devant cet état de fait, on aurait pu penser que le Gouvernement ferait enfin l'effort nécessaire et que le «Grand Ministère» promis par M. SOISSONS, Secrétaire d'État à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs donnerait les moyens de mettre en œuvre le «sport pour tous» dont la propagande gouvernementale nous rabat (gratuitement) les oreilles!

Eh bien non! La seule performance réussie par ce budget consiste à reculer les limites du ridicule en ramenant à 0,64 % du budget de l'État la part de la Jeunesse et des Sports qui stagnait à 0,70 % les années passées. C'est le plus mauvais budget depuis 13 ans!

A l'exception du nombre de postes de professeurs d'E.P.S. qui augmente grâce aux luttes opiniâtres menées par ces derniers, tous les autres secteurs sont en régression, que ce soient les crédits d'équipements (en baisse de 25 %), l'aide aux clubs et associations (abandonnée aux ressources extra-budgétaires), la surveillance médico-sportive (qui stagne, donc baisse avec l'inflation), etc...

L'ÉTAT, UN BIEN MAUVAIS LOCALITAIRE!

Deux secteurs de ce budget frappent particulièrement les Communes. Il s'agit d'une part des crédits d'équipement, dont la régression entraîne une diminution des subventions aux Communes. Celles-ci n'auront donc d'autre recours que l'emprunt et les impôts locaux pour financer les nouvelles réalisations sportives.

Le second concerne les crédits affectés à la location des installations sportives municipales mises à la disposition des collèges et lycées.

En effet, si les Communes ont à charge les frais de scolarité de l'enseignement primaire et maternel, ceux du second degré incombent à l'État. Mais, l'enveloppe dont dispose la Direction Départementale de Jeunesse et Sport est si mince, que le montant de la location allouée aux Communes est loin de couvrir les coûts de fonctionnement qui résultent de l'occupation des équipements sportifs par les collégiens et lycéens.

Ainsi, pour l'année 1978, sur un coût de fonctionnement réel de 628 195 F., l'État n'a versé que 18 883 F. à la Ville, soit 3 % de ce qu'il doit! Cette somme couvre à peine 6 jours de fonctionnement, pour 180 jours d'utilisation réelle!

DEVANT CE VÉRITABLE VOL, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ UN VOEU DE PROTESTATION ET, SUR PROPOSITION DU GROUPE COMMUNISTE, A DÉCIDÉ DE FERMER SYMBOLIQUEMENT TOUTES LES INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES DURANT UNE JOURNÉE A L'OCCASION DU VOTE DE CE BUDGET DE MISERE PAR LE PARLEMENT.

Les mouvements sportifs, sous l'impulsion de l'Office Municipal des Sports, a de son côté décidé une forme d'action consistant à retarder de quelques minutes le démarrage de chaque compétition le week-end précédent ce vote.

POUR LE SAUVETAGE DU SPORT FRANÇAIS, POUR LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES MENACÉES PAR L'ASPHYXIE FINANCIÈRE DES COMMUNES, CHAQUE SPORTIF REZÉEN DOIT S'ASSOCIER A CES MOUVEMENTS ET A CEUX QUI SUIVront.

Pour le Groupe Communiste,
Michel JORAND



A TRAVERS LA PRESSE LOCALE

* FERMETURE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : UN APPEL DE L'O.M.S.

Au terme de l'année de l'enfance et à l'orée de l'année olympique, l'Office Municipal des Sports dénonce la régression du budget de la jeunesse, des sports et des loisirs pour 1980 qui a été adopté en première lecture par l'assemblée nationale et doit être examiné prochainement par le Sénat.

Il représente à peine 0,64 % du budget de l'État ce qui constitue le plus mauvais taux de la dernière décennie. C'est un budget de régression si l'on considère qu'il ne progresse que de 3,29 % par rapport à 1979 alors que le taux de l'inflation se situe à environ 12 %. Les crédits de subventions et d'aides aux clubs, aux fédérations et au sport en général sont en régression d'environ 6 %.

Les crédits de construction d'équipements sportifs ont diminué de plus de 20 %.

Ainsi, les promesses faites par Monsieur Soisson au moment de sa nomination en faveur d'un budget de 1 % se traduisent en réalité par une baisse absolue du budget de l'ordre de 0,70 % à 0,69 %.

Au niveau de la ville de Rezé, cela se traduit par un alourdissement des charges d'investissement et de fonctionnement de ces équipements et un retard dans la construction.

Premier exemple : retard dans la construction du gymnase Château Sud dont les plans sont agréés depuis la rentrée scolaire 1977.

Deuxième exemple : augmentation des charges de fonctionnement des équipements utilisés par les lycées et collèges. Elles se sont soldées en 1978 par un déficit de 610 000 F. inclus dans le budget. Les clubs auront par ailleurs à subir l'augmentation des équipements, du matériel et aussi la hausse des transports.

Les sportifs devront payer plus cher devant ce recul de la démocratisation des activités physiques et sportives.

Devant cette aggravation de la situation du sport dans ville et pays, l'O.M.S. s'associe à la décision de la municipalité de fermer les équipements sportifs le 30 novembre, jour prévu de l'examen du budget par le Sénat. Il invite les sportifs et les dirigeants ainsi que tous les membres du comité directeur de l'O.M.S. et les élus à une réunion d'information demain vendredi à 19 h au COSEC de la Trocardière.

D'autre part, lors du week-end des 1er et 2 Décembre l'Office Municipal des Sports a décidé d'une action sur les terrains de sports et dans les salles, pour marquer sa

réprobation, sous la forme d'un retard symbolique du début des compétitions.

(Presse Océan du 29-11-79)

* INTERVIEW DE M. J. CHAUVIN Président de l'O.M.S. de Rezé

Lors de leur dernière séance de conseil municipal, plusieurs municipalités de l'agglomération nantaise avaient adopté le vœu d'une fermeture symbolique de leurs installations sportives. Ainsi, Rezé, le 9 novembre 1979 tout comme St-Herblain, le 26 octobre. Ces différentes prises de position furent suivies dans les faits notamment à Rezé où le comité directeur de l'Office Municipal des Sports, réuni le 12 novembre, approuvait la décision des élus et décidait symboliquement de retarder toutes les rencontres sportives des 1er et 2 décembre. Dans le même temps, le comité départemental des O.M.S., dont le siège se trouve également à Rezé, menait alors une action de sensibilisation auprès des autres O.M.S. de l'agglomération nantaise, action qui a abouti à faire d'aujourd'hui une journée «portes fermées» des installations sportives de St-Herblain, Nantes, Orvault, Indre, Rezé, Bouguenais (entre autres). But de cette journée : protester contre «la régression du budget de la jeunesse, des sports et des loisirs».

«Que cesse enfin le désengagement financier de l'État»

— *Quelles seront les conséquences de cette fermeture et quels sont ses buts ?*

— La fermeture touchera surtout les scolaires. On ne voulait pas, en effet, «brimer» les associations sportives et les clubs engagés en championnat qui auraient été, par le biais de cette action, pénalisés par des forfaits et en butte avec leurs Fédérations respectives. A ce sujet, on aurait aimé que ces Fédérations prennent position plus clairement à l'instar de la Fédération des OMS qui, dans son dernier bulletin de liaison, préconise une «véritable première de la concertation» en réalisant les États Généraux du Sport.

— *Pourquoi la ville de Rezé a-t-elle été à l'origine de ce mouvement ?*

— Depuis la création, à Rezé, de l'O.M.S. dont on va célébrer le 10ème anniversaire en 1980, les actions ont toujours été menées communément. La municipalité, par son vœu, a devancé les souhaits des O.M.S. et le Comité départemental, dont le siège est à Rezé, a réglé les modalités de cette fermeture en concertation avec les autres Offices de l'agglomération nantaise. L'adhésion s'est faite avec l'apparenté politique. On peut dire, toutefois, que, faisant suite aux diverses prises de position antérieures, le vœu de la municipalité rezéenne a été le détonateur de tous les «désiderata» des O.M.S. de l'agglomération. Quant aux sportifs, il faut qu'ils

comprennent qu'il ne s'agit pas, dans cette fermeture, d'une mesure de brimade mais d'une action préventive compte tenu des inquiétudes des O.M.S. pour l'avenir. Il ne faut pas oublier, par exemple à Rezé, que le budget «Sport» concerne 8 000 personnes sur 38 000 habitants environ soit près d'un quart de la population.

— *Que demandent les O.M.S. ?*

— Les promesses faites par Monsieur Soisson, au moment de sa nomination, en faveur d'un budget à 1 %, se traduisent dans la réalité par une baisse absolue du budget de 0,70 % à 0,63 %. L'aide aux Fédérations subira, elle, une baisse de 9,5 %. Nous voulons que cesse enfin le désengagement financier de l'État qui oblige les collectivités locales à subir de lourds déficits qui se retrouvent dans la fiscalité locale. Nous aurions voulu que les promesses soient tenues. Et notre action prend toute son acuité au moment même où le budget Jeunesse et Sports est en principe discuté au Sénat.

— *Aujourd'hui, donc, fermeture des installations sportives mais après ?*

— L'action continuera sous toutes formes décidées en coordination avec les différentes municipalités, l'Association des Maires de France et la Fédération nationale des O.M.S. Par ailleurs, le 15 décembre prochain, le comité départemental organise une journée d'étude à Saint-Nazaire sur le thème «Gestion des Équipements». On reparlera donc de ce problème et des futures modalités d'action. Nous souhaitons, par cette journée «Portes fermées» des installations sportives que le département de Loire-Atlantique fasse détonateur à l'échelon national et que la Fédération des Offices Municipaux puisse centraliser toutes les actions à venir.

Recueilli par Jean-Paul BUSNEL
(Presse-Océan du 30-11-79)

* LA MAIRIE COMMUNIQUE *

M. Michel HIMENE, Adjoint aux Sports, a dû, en raison de son état de santé, arrêter momentanément ses activités municipales.

M. Yannick GUILLOU, a été désigné Conseiller délégué pour tout ce qui touche le sport : piscine, gymnases et stades - office municipal des sports - relations avec les associations sportives. Il est à la disposition de tous les sportifs rezéens et assure chaque semaine sa permanence en Mairie :

- Le lundi de 14 h 30 à 18 h 30
- Le vendredi de 16 h à 18 h